

La loi Hadopi pourrait entraîner une grève du Web

Face à ce qui ressemble à une marche forcée du [gouvernement](#) en faveur du projet de **loi Création et Internet**, le Net français réfléchit (lui aussi) à une riposte.

Dans cette optique, des collectifs tels que la **Quadrature du Net** (rassemblement de citoyens sur les questions des libertés individuelles dans le numérique) ont lancé un appel afin de **mobiliser les opposants au projet**. Le collectif conteste le principe de la riposte graduée, à savoir une procédure de coupure de la connexion Internet **en cas de preuve de téléchargement illégal répété**.

Une mobilisation en vue de poser les bases d'une réflexion autour du [filtrage du Web](#) et d'un certain droit de regard qu'auraient les représentants de l' [Etat](#) par le biais de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) sur ce que téléchargent les Français.

La Quadrature du Net invite donc ceux qui soutiennent cette opposition à : « *p*

eindre leurs sites, blogs, profils, courriers, commentaires ou avatars de la couleur noire du 'black-out'. De même, ils peuvent afficher un message expliquant les motivations de cette protestation contre une loi absurde, inapplicable et dangereuse qui met en péril le web français, l'innovation, et les libertés fondamentales» .

Enfin, sur son site, le collectif encourage vivement l'internaute-citoyen à : « **contacter son député pour lui annoncer que l'on a procédé au 'black-out' de son espace sur le Net pour protester contre la loi Création et Internet**» .

Reste à savoir si ce type d'initiative pourra réellement peser sur le débat...

Les levées de bouclier continuent contre le projet de loi. La semaine dernière c'est l'**Isoc (Internet society France)** qui a [dénoncé les pouvoirs publics](#) pour leur « *mauvaise méthode pour lutter contre le piratage*» . L'organisation, qui œuvre en faveur du développement de la Toile et des réseaux informatiques dans le monde, estime que la **loi Création et Internet serait une erreur dans son approche**.

Le contexte se tend donc à l' ['approche du vote de l'Assemblée](#). Après l' [Europe](#), la **Cnil**, des **FAI** tels que Free ce sont des collectifs d'utilisateurs qui entrent en conflit contre un projet de loi qui a vocation à instaurer des habitudes chez les internautes et ainsi réduire le téléchargement illégal.

Si la loi ne devrait, selon toute probabilité, souffrir d'**aucune contestation politique** (l'UMP étant de loin le groupe le plus nombreux représenté dans l'hémicycle), **on risque fort de voir se profiler une confrontation entre utilisateurs en demande de solutions transitoires** (plates-formes légales) et gouvernement aux prises avec une loi impopulaire. Une sorte de pot de terre contre le pot de fer.